

Politique et engagement de la direction

Nous, ECA nous engageons fermement à maintenir les plus hauts standards de qualité dans toutes nos missions de vérification en qu'Organisme Tiers Indépendant conformément aux exigences de la norme ISO/IEC 17029. Cette norme établit les principes généraux et les exigences pour les organismes de vérification, garantissant ainsi la compétence, l'impartialité et le fonctionnement cohérent de nos activités.

La politique qualité de l'organisme tiers indépendant (OTI) repose sur la politique qualité du cabinet ECA présenté dans l'engagement de la Direction en introduction de ses procédures internes. Notre engagement repose sur trois principes et objectifs :

1. **Compétence:** Nous nous assurons que tous les membres de nos équipes possèdent les compétences nécessaires pour mener à bien leurs tâches de manière efficace et professionnelle.
2. **Amélioration Continue:** Nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus et nos services pour répondre aux attentes de nos clients et aux exigences réglementaires.
3. **Conformité:** Nous respectons toutes les lois, réglementations et normes applicables à nos activités.

Cet engagement est complété par l'émission du rapport de transparence qui est utilisé comme support de communication auprès de nos parties prenantes.

La direction de l'organisme d'inspection s'engage à exercer ses activités de vérification en toute impartialité, à traiter toute situation de conflit d'intérêts et à garantir l'objectivité.

Dijon, le 06/11/2023

Jérôme Burrier
Président Associé

Maud Laborier
Associée, Responsable du pôle RSE